

DECRET N° 2024-001 /PR

portant nomination du Directeur Général de l'Agence
Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n°2016-011 du 07 juin 2016 portant code de l'aviation civile ;

Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux
d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres
d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements
ministériels ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier
ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du
Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu le décret n°2022-033/PR du 25 mars 2022 portant organisation et fonctionnement
de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO) ;

Le conseil des ministres entendu,

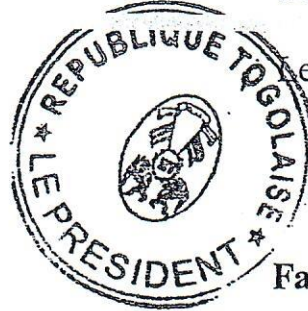
DECRETE :

Article 1^{er} : Le Lieutenant-Colonel IDRISSOU Ahabou Abdou, Officier Supérieur
de l'Armée de l'Air, est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale de
l'Aviation Civile du Togo (ANAC-TOGO).

Article 2 : Le présent décret abroge le décret n°2007-010/PR du 28 février 2007.

Article 3 : Le ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 04 JAN 2024



Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier Ministre

SIGNE

Victoire S. TOMEGAH-DOGBE

Le ministre des transports routiers,
aériens et ferroviaires

SIGNE

Affoh ATCHA-DEDJI

Pour ampliation,

Le Ministre, Secrétaire Général

à la Présidence de la République



Ablambé Yhoéfavi JOHNSON